

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024, sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure visant à autoriser l’implantation d’un spa à 2.79 mètres de la résidence, soit 0.21m plus près que le minimum de 3 mètres prescrit au règlement pour la propriété sise sur le lot 2 237 398, 1056-11 Chemin des Diligences

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la directrice du service d’urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 6 mai 2024.

DONNÉ À EASTMAN, ce 18 avril 2024



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier